



Mensuel Supplément
au Bulletin n° 1016
du 2 JUIN 2017

Sommaire :

- 1 : ÉDITO
 - 2 : CONGRÈS DES
TERRITORIAUX DE CHAMBERY
 - 3-4-5 : VIE DE SYNDICATS
FAPT / DIRECCTÉ
 - 6 : ASSISES SERVICES PUBLICS/
USTM REMISE PÉTITIONS
 - 7-8 : FOCUS INDUSTRIE EN
SAVOIE/ NOTRE INDUSTRIE
PROGRAMMÉE POUR DISPARAÎTRE ?
 - 9 : VICTOIRE CHEZ MINES
ÉNERGIE
 - 10 : 1^{ER} RDV SUR LA LOI
TRAVAIL XXL
 - 11 : AGENDA / FORMATION/
ÉGALITÉ SALARIALE
 - 12 : PUB MACIF
- ENCART** : CODE ET DROIT DU
TRAVAIL : IMPOSONS NOS EXI-
GENCES DE PROGRÈS SOCIAL

807

C'est le nombre de CPH en moins pour la CGT, suite à la suppression des élections Prud'homales. **En Savoie, nous en perdons 5** notamment nos 3 sièges en « section encadrement ».

6 H de réunion pour détruire 120 ans de conquits sociaux !

Le 12 juin dernier, **Philippe Martinez** est intervenu, au nom de la CGT, à la **106^{ème} Conférence Internationale du travail**.

Il a bien entendu placé notre intervention sous le signe de la **solidarité des travailleurs français** avec tous les militantes et militants **entravés dans leur liberté et soumis à la répression** comme en *Palestine, en Corée du Sud, au Brésil ou encore en Turquie*.

Dans tous ces pays, les libertés syndicales et le droit de grève sont sérieusement remis en cause. Au passage la CGT a rappelé ses revendications :

Tous les états **doivent ratifier** les normes internationales de l'OIT.

Contraindre les multinationales qui emploient 1 travailleur sur 5 dans le monde, en rendant leurs activités passibles de sanction lorsque celles-ci violent les droits fondamentaux humains et environnementaux.

Soumettre les institutions financières internationales comme le FMI (*Fond Monétaire International*), l'OMC (*Organisation Mondiale du Commerce*) mais aussi l'UE (*Union Européenne*) au respect inconditionnel des normes de l'OIT (*Organisation Internationale du Travail*).

Enfin, notre Secrétaire Général a conclu sur la **situation française**.

La loi « Travail » en 2016 a été imposée en portant atteinte aux droits syndicaux et contrevient aux conventions de l'OIT en autorisant la négociation d'entreprise à déroger aux règles fixées par les conventions de branches ou le Code du Travail.

Cette intervention fait écho à la volonté du nouveau Gouvernement Philippe / Macron d'imposer la loi « Travail XXL » qui veut fracasser 120 ans de conquits sociaux ! (voir communiqué de presse dans le « BUD »).

Ce projet de loi écrit directement par le MEDEF, contrevient à une étude de l'INSEE qui confirme que le principal frein à la reprise économique n'est pas la réglementation du travail trop rigide mais des carnets de commandes vides !!

Revenons vite aux salariés ! Nous nous égarons ! Avec cette loi « Travail XXL », ceux-ci ont de quoi se mobiliser.

Pour se mobiliser, il faut d'abord être informé, réuni pour débattre et construire les revendications et les luttes. C'est le sens de l'appel de la CE de l'UD à « déployer la CGT 73 durant la 3^{ème} semaine de juin pour informer et proposer l'adhésion dans et hors de l'entreprise/service. »

En revanche, cet appel a-t-il été mis en œuvre dans nos organisations CGT 73 ? Alors réitérons le : « profitons des beaux jours pour réunir nos syndiqué(e)s, comme le fera le 8/07 le **syndicat Schneider Electric Alpes**, lors d'un barbecue, pour les écouter parler du travail, pour construire avec eux les revendications et les luttes pour que Macron change de politique et fasse vraiment du neuf en augmentant les salaires, en baissant le temps de travail, en donnant des droits nouveaux aux salariés, en reconquérant notre industrie et nos services publics.

Pour conclure cet édito (trop long ?) **Saluons les luttes des énergéticiens** qui ont contraint les patrons à retoquer leur projet de casser le statut.

Saluons les luttes des privés d'emploi qui ont obtenu 0,65 % d'augmentation d'allocation après 3 ans de disette.

Saluons enfin la décision du Conseil Constitutionnel qui déclare « *inconstitutionnelle l'interdiction de manifester* » tout en restant mobilisés contre le prochain projet de loi « *anti-terroriste* » qui veut inclure l'état d'urgence dans la loi !

**Eric Granata
SG UD CGT 73**

Actualités des syndicats en Savoie

Congrès Territoriaux de Chambéry

Comme tous les 3 ans, le sympathique syndicat des « Territoriaux de Chambéry et de la Métropole » a organisé son congrès les 16 et 17 juin dernier.

Les objectifs de la CE sortante étaient ambitieux :

- ⇒ Réunir sur 2 jours le maximum de syndiqués
- ⇒ Leur donner la parole notamment en organisant des ateliers
- ⇒ Construire les orientations du syndicat « en direct »
- ⇒ Elire une nouvelle direction dont un/e nouveau/elle secrétaire de section syndicale

Ambitieux...mais réussi !

Ainsi, **les 65** (en moyenne) syndiqués ont écouté le rapport international de Myriam, le rapport national de Fred et ont ensuite débattu à bâtons rompus de l'actualité en insistant plus particulièrement sur leur service.

Retenons ainsi les exemples :

⇒ **Des agents de la Police Municipale** : les syndiqués dénoncent la sous-traitance d'une partie de leur mission (mettre des PV) et refusent « la politique du chiffre » et l'armement des agents.

⇒ **Des personnels des EHPAD** : les syndiqués refusent le « mode de soins dégradé » et revendiquent que le patient doit rester au centre des préoccupations.



De gauche à droite : Myriam Combet- Frédéric Dhome -Léocadie Cagnard et Alain Goubet

Soulignons aussi le point commun de beaucoup d'interventions :

La perte de sens du travail qui engendre beaucoup de souffrance.

A signaler enfin, le harcèlement antisyndical.

Le travail en atelier a permis de construire les prochaines orientations qui devront être mises en œuvre bien entendu en AQVS !!!

Thème I, « l'intercommunalité »,

Retenons quelques pistes comme **la reconquête de la Culture pour tous**. En effet, avec les politiques d'austérité et les réformes territoriales, l'accès à la culture est de plus en plus difficile pour les populations. Ainsi, la médiathèque, les bibliothèques, les scènes de spectacle...se rabougrissent au centre-ville. Ainsi, le syndicat s'engage à informer et à lutter pour des Services Publics de proximité, neutres, gratuits avec des personnels sous statut.

Thème II, « les élections professionnelles »,



Congrès Territoriaux de Chambéry 15/16 juin 2017

le syndicat s'engage à rendre compte plus précisément et plus régulièrement des différentes instances.. Les camarades de la « branche professionnelle » rappellent aussi l'importance du **06/12/2018 : les élections professionnelles** dans les fonctions publiques qu'il faudra gagner !!!

Thème III, « le fonctionnement du syndicat »,

celui-ci s'engage à former des camarades aux impacts de **l'intensification du travail** (TMS, RPS...) sur les agents pour qu'ils puissent les défendre dans les instances comme la commission de réforme...

Thème IV, « des formes de luttes innovantes »,

l'UD est intervenue sur **le rôle des syndiqués** : les réunir plus régulièrement notamment en organisant des « cafés militants » dans les services, les informer, les former pour que ceux-ci diffusent et remontent les informations des collègues aux membres de la Commission exécutive du syndicat. Le syndicat s'engage à organiser des solidarités financières, à informer et travailler avec les usagers, à améliorer la communication notamment par sms, par courriel, par rédiger des tracts lisibles, par créer un blog mais aussi à travailler l'unité syndicale.

Le rapport financier de Léo montre une trésorerie saine.

Retenons une intervention d'une syndiquée : « *Quels liens avec nos mandatés qui représentent la CGT dans différentes instances ?* »

Enfin, le congrès a élu une CE de 36 membres s'engageant à tous suivre le « niveau I » de la CGT. Cette CE aura comme Secrétaire Général Alain Goubet et comme Secrétaires de Section **FRED** pour la Ville de Chambéry et **JEROME** pour la Métro.

JEUDI 29 Juin

Le syndicat CGT des Territoriaux de Chambéry ville CCAS et de Chambéry Métropole Cœur des Bauges a décidé de poser un préavis de grève pour tirer la sonnette d'alarme sur le manque de moyens pour le fonctionnement du service public à Chambéry mais aussi à Chambéry métropole pour les mêmes raisons et aussi contre les primes à la « tête du client ». Pour ces motifs, le syndicat CGT a déposé un préavis de grève pour la journée du 29 juin avec un **rassemblement devant le siège de Chambéry Métropole de 9h à 10h** ainsi qu'un **autre rassemblement devant la Mairie de Chambéry de 11h à 12h**.

Défense du Service Public, des bureaux de poste et de son personnel



Devant la Poste du Vernay le 20 juin 2017

Les revendications sont les suivantes :

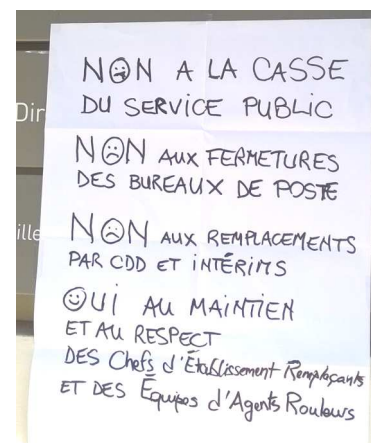
- Arrêt des transformations des bureaux en APC (Agence Postale Communale) , RPC (Relais Poste Commerçants)
- ...
- Arrêt des réorganisations qui suppriment des emplois.
- Retrait du projet d'accord sur l'activité de remplacement en bureau de poste.
- Maintien des EAR (Équipe Agent Rouleur) et CER (Chef d'Établissement Remplaçant) et revalorisation de leur régime indemnitaire, élargissement de ce régime à tous les remplaçants.
- Comblement de toutes les absences et vacances d'emploi, arrêt de la précarisation du travail.
- Des moyens de remplacement propres, à hauteur de 25 % par secteur.
- Remise en place des COBAs (Conseillers Bancaires) remplaçants et Encadrants remplaçants, afin de pallier aux absences de longue durée.
- Réduction du temps de travail à 32 H hebdomadaires, 1 samedi libre sur 2.

Depuis plus d'un an, La Direction du Réseau La Poste manœuvre pour faire passer, coûte que coûte, son projet sur la suppression des EAR en lien avec la transformation d'un nombre important de Bureaux de Poste en APC ou en Point Relais Poste.

Cette politique, avec l'appui de l'AMF (Association des Maires de France), de la cour des comptes dans ses nombreux rapports, vise à redéfinir la présence postale et un objectif de 4000 Bureaux de Poste d'ici 2020 .

Rappelons que La Poste a dégagé un résultat net d'exploitation de **875 millions d'€ en 2015** et a bénéficié, sur les trois années, de **988 millions € de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)** censé financer, notamment, le recrutement et la formation dans les entreprises. Alors que dans le même temps, **elle supprimait 7000 emplois !**

Elle aurait donc les moyens de maintenir un service public répondant aux besoins de la population et répondre aux revendications des salariés de La Poste, deux attentes qui convergent.



REORGANISATION GRESY-SUR-AIX/ AIX-LES-BAINS

CE QUE LA DIRECTION VEUT NOUS CACHER :

Selon les éléments, vérifiés par la CGT, de la dernière organisation du site en **avril 2014**, il ne s'agirait pas seulement de 5 positions de travail et demie comme l'avance la Direction, mais bien de presque **7 positions de travail** (6,74 PT) qui disparaissent à la mise en place du projet programmée le 20 juin, soit **plus de 10% des effectifs actuels** des sites de Grécy sur Aix/UD Aix les Bains !

La réalité du trafic courrier-colis est allègrement tronquée, voire purement et simplement niée :

- Est pris en compte par la Direction un trafic actuel colis de

905 unités/jour alors que la moyenne relevée par l'encadrement est de 1040 unités/jour. **13% du trafic colissimo passent à la trappe !**

- Le nouveau service **Pick-up** en fonction depuis deux mois n'est pas intégré du tout dans l'activité globale du site. Le prétexte invoqué serait qu'il est actuellement impossible d'inclure les points relais à la charge de travail de «certains circuits» en raison d'une prétendue «volatilité» (sic) de ces relais. Par ailleurs, si le «côté services courrier-colis» n°2 de février 2017 en prévoit le nombre de 44 unités/jour sur 9 points de livraisons Pick-up, un comptage rigoureux quotidien au service arrière en fait apparaître plus du double... ../...

.../...

- ▶ N'est pas pris en compte non plus le trafic **PPI** (petits paquets internationaux) que les encadrants évaluent à 100 unités/jours et dont l'évolution suit logiquement le développement soutenu du commerce en ligne.
- ▶ Le traitement du flux RFLX est particulièrement délaissé dans la mesure où la masse des PND du routeur TAGG Informatique, sis à ALBENS, parvient chaque jour sur le site de GRESY, pour une part mêlée au TG, et pour l'essentiel en structures CE30 RFLX à reprendre systématiquement dans un tri dédié, après une période de stockage qui peut bien s'éterniser...

Il n'est parallèlement tenu aucun compte des dépassements d'horaires récurrents des agents (heures supplémentaires dues)

CE QUE LA DIRECTION NE VEUT PAS SAVOIR :

La réalité de l'accroissement démographique du périmètre d'activité du site de production courrier/colis de la PDC GRESY-SUR-AIX :

- L'édition du Dauphiné libéré du 17/01/17 relate l'installation de **460 nouvelles familles en 2016 à AIX LES BAINS**, développement démographique remarquable comparé à celui de la ville de CHAMBERY, laquelle dénombre une moyenne annuelle de 490 nouvelles familles (source Insee). Ce à quoi il faut rajouter le séjour ponctuel de quelques **28 000 curistes** sur 11 mois/an dans l'agglomération d' AIX-LES-BAINS, chiffre provisoire en raison du projet de création d'une quatrième unité de soins par la Compagnie Européenne des Bains.
- L'Essor Savoyard, citant l'Insee, annonce dans son édition du 27 avril 2017 **une population totale de GRESY-SUR-AIX en augmentation de 17,9% entre 2012 et 2017.**
- Le secteur d'**Albens** n'est pas en reste avec une population qui a bondi à **Entrelacs, de 3610 en 2013 à 5920 en 2014** (source l'Internaute).

CE QUE LA DIRECTION VEUT NOUS RESERVER :

- ➔ Transformer La Poste en entreprise de service au détriment de la distribution, comme l'indique l'article 4 de l'accord courrier
- ➔ Une nouvelle intensification du travail, pour des agents en effectifs diminués de 10% pour une activité en développement sur le site, augmentée notoirement de nouvelles tâches telles que remises commentées, prestations de services, visites à domicile,
- ➔ Croissance du travail précaire (*polyvalence, flexibilité au mépris des classifications*)
- ➔ Le travail en mixte est imposé avec sa coupure méridienne

CE QUE LA DIRECTION DOIT ENTENDRE :

- ➔ Le personnel ne veut pas des 7 suppressions de positions de travail
- ➔ De ces conditions de travail aggravées (*par le biais de la pause méridienne, la sécabilité, l'insuffisance des moyens de remplacements...etc.*)
- ➔ Ne veut pas de la surcharge de travail générée au fil des réorganisations qui a fait exploser le nombre d'inaptes dans notre catégorie professionnelle.

La prise de conscience du personnel se manifeste en déclarant qu'ils opteront pour **la stricte observation de leurs nouveaux horaires de travail** et pour la protection de leur intégrité physique et psychique (*comme le déclare un collègue : « à 58 ans je ne monterai plus au 3^{ème} étage sans ascenseur distribuer un recommandé »*), à seule fin de préserver une vie personnelle et sociale digne.

La destruction de nos métiers, de nos conditions de travail et le délitement consécutif du service public postal, auquel les citoyens restent néanmoins plus que jamais attachés, ne sont jamais une fatalité, ils découlent des choix stratégiques de la Direction qui ne voit que la rentabilité financière. Or, ce sont les agents de La POSTE qui contribuent au quotidien à la prospérité de l'entreprise « La POSTE SA » qui, rien que pour l'exercice 2016 a dégagé un résultat d'exploitation net de près d'**un Milliard d'euros**. Il appartient par conséquent aux agents eux-mêmes de décider que leur vie mérite d'être vécue dignement et non plus sous un asservissement professionnel éhonté.

CE QUE LA CGT PROPOSE :

Assemblée générale pour s'organiser

Dans cette éventualité, nous viendrons dans le service pour recueillir les revendications des agents.

Dès aujourd'hui, ensemble, sachons faire naître une opposition unanime et déterminée contre ce projet postal anti social avec le soutien de la CGT et dans l'unité syndicale qu'elle appelle de ses vœux.

**TOUS UNIS
POUR DEFENDRE
L'EMPLOI ET PAR
CONSEQUENT
NOS CONDITIONS DE
TRAVAIL SUR
LA PDC DE GRESY-
SUR-AIX !**

Depuis 2007, le Ministère du travail est jugé non prioritaire par les gouvernements successifs qui cherchent absolument à diminuer le nombre d'emplois publics. Il subit pleinement les conséquences des réformes, de l'austérité budgétaire, des réorganisations.

En 10 ans, les DIRECCTE (services « déconcentrés » c'est-à-dire en régions et départements du ministère du travail) sont ainsi passés de 9 826 à 7 893 emplois, soit une baisse de plus de 20 %.

Au-delà des conséquences sur les conditions de travail et la santé des agents, **ces suppressions de postes rendent impossible le maintien d'un service public de qualité au service des usagers.**

Nos services rendus aux usagers sont notamment :

➔ Un service de renseignement en droit du travail, ouvert tous les jours et sans rendez-vous et qui informe salariés et employeurs sur la réglementation du travail, notamment en matière de rémunération, de durée du travail, de contrat de travail, de licenciement...

➔ L'Inspection du travail qui contrôle toutes les entreprises et tous les chantiers du département pour faire respecter le droit du travail (hygiène-sécurité, durée du travail, rémunération, autorisation du licenciement des salariés protégés, lutte contre les discriminations ou le travail illégal...) et qui est parfois le « dernier recours » dont disposent les salariés pour faire valoir leurs droits.

➔ Les services de l'emploi qui animent les politiques de l'emploi sur le département (insertion des jeunes, insertion par l'activité économique, politique de la ville, contrôle des licenciements collectifs...

➔ De nombreux services « administratifs » comme la main d'œuvre étrangère, l'homologation des ruptures conventionnelles, la délivrance

des titres professionnels,...

Tous ces services sont lourdement impactés par les suppressions de postes.

En Savoie, en 2017, **14 agents sur 53 devront quitter leur poste** (départ à la retraite, mutation, promotion...). A l'heure actuelle, nous n'avons obtenu que **3 remplacements**. Ces départs concernent tous les services ou presque (*politiques de l'emploi, renseignement en droit du travail, affaires générales, accueil, inspection du travail...*).

A l'inspection du travail, il y avait 19 agents de contrôle en 2011. Il n'y en a aujourd'hui plus que 15, et deux départs sont prévus en 2017. A l'heure actuelle, nous n'avons aucune certitude concernant leur remplacement.

Ces suppressions de postes impactent notre capacité à rendre un service public de qualité :

➔ A l'inspection du travail, certains secteurs géographiques ne seront plus couverts par un agent dédié mais seulement par un agent « *intérimaire* » en cas d'urgence grave (*accident du travail mortel ou grave, conflit social important...*). Certaines thématiques considérées comme « non urgentes » ou « non prioritaires » ne seront pas traitées.

➔ Les délais pour obtenir un rendez-vous ou une information sont considérablement prolongés.

➔ Les délais de traitement des dossiers (*demande d'activité partielle, demande d'homologation diverses...*) sont prolongés.

➔ Dans un contexte de chômage de masse, l'Etat se désarme complètement sur le terrain de l'emploi et organise son impuissance à agir.

400

agents du Ministère du Travail dans la rue ! La rencontre d'une délégation intersyndicale avec le chef de cabinet de la Ministre n'a donné aucun résultat.... Une autre rencontre est prévue avec le directeur de cabinet le 29 juin 2017.

Suite à l'AG, les agents grévistes ont décidé de poursuivre les mobilisations partout dans les services pour obtenir le gel des suppressions de postes programmés et des recrutements à hauteur des besoins du service public en particulier à l'Inspection du Travail.



Assises des services publics 6 juin 2017

Environ 70 syndiqués représentant les 3 branches (*territoriaux, état, hospitalière*) étaient présents ce 6 juin, ainsi que les postiers et cheminots.

Des analyses de cette journée seront effectuées par le prochain collectif Services Publics 73 qui se réunira début juillet. Cependant, revenons sur quelques moments clés :

- ▶ Les différentes interventions des camarades. Citons chronologiquement : Alexandre, SG de la FD des Finances, Pascal, animateur régional de la FD de la Santé, Eric, animateur régional de la FD des Services Publics, Murielle, animatrice régionale de la FD des Organismes Sociaux et Agnès, SG du Comité Régional Rhône-Alpes. Tous ont apporté des informations aux syndiqués et déclenché des applaudissements...

Un grand merci à eux au nom de l'Union Départementale des Syndicats CGT 73 et du Collectif Services Publics 73.

- ▶ Les moments conviviaux autour du bar et de la paella. Ces moments ont permis aux participants de se connaître, d'échanger sur leurs conditions de travail. Bon, le 06 juin en Savoie, c'est pas encore l'été...
- ▶ Les interventions à la fois hilarantes et pertinentes de la troupe de **théâtre d'improvisation PDG et Compagnie**.

- ▶ Oui, la CGT c'est à la fois la culture, la dérision et l'humour !!!
- ▶ Le travail en atelier qui a permis l'élaboration de propositions revendicatives et de propositions de stratégie syndicales pour les satisfaire. Ce travail en atelier a permis à tous de s'exprimer. Un entraînement pour certains à prendre plus facilement la parole devant les collègues au boulot !
- ▶ Dénouons l'absence de la presse... Et enfin, saluons la présence de candidats aux prochaines élections législatives de la **France Insoumise** et du **PCF-Front de Gauche**.



Assises Services Publics Mardi 6 juin 2017— La Ravoire

Merci à eux d'être venus alors que nous avions dit en amont aux syndiqués : *« pas la peine de rester au débat public car nous n'avons pas eu de retour des « politiques »... »*

Le **13 juin**, les camarades de l'Union Syndicale Travailleurs Métallurgie (USTM) ont déposé les pétitions récoltées par les syndicats du département concernant la pétition nationale :

« Pour une Convention collective Nationale dans le cadre des négociations de branche »,

**Union des Industries des Métiers de la Métallurgie*



Délégation USTM—Dépôt des pétitions à l'UIMM *



LA CAMPAGNE CGT DE RECONQUETE INDUSTRIELLE RHONE ALPES

La Savoie, terre industrielle et reconquête syndicale



Pour l'Union Départementale de la Savoie, l'industrie est un enjeu central. Eric Granata, secrétaire général, nous explique les différents axes de travail développés par les syndicats sur son département à partir des repères revendicatifs Cgt.

Avec la CE de l'UD, nous les avons contactés individuellement, créé un questionnaire (production de l'usine, liens éventuels avec d'autres entreprises du territoire, nombre de salariés, évolution de l'emploi, chiffre d'affaires, aides publiques, coût du capital, moyens de transport, consommation énergétique) qui a servi de support à une rencontre début février. Le prochain objectif est d'établir une **cartographie de l'industrie en Savoie**, à partir de ces données.

Les prochains axes de travail :

- **Formation professionnelle** : intervention dans le Conseils d'administration des CFAI autour des besoins de compétences dans les industries savoyardes. De même, au Conseil d'administration de l'Université. Ex : *La Z.A. de Technolac a produit 129 brevets industriels. Quelles mises en œuvre locales ???*

- **Santé au Travail**, et notamment le lien entre le travail dans l'industrie et les maladies professionnelles, dans un but de prévention mais aussi de réparation pour les travailleurs ayant été exposés, par exemple à l'amiante.

- **développement humain durable**, est la solidarité dans le territoire savoyard mais aussi régional. Elle s'appuie sur le rôle du comité d'entreprise. A partir de la connaissance des entreprises du territoire, les élus Cgt peuvent inciter leur entreprise à se fournir auprès des usines voisines, plutôt que d'aller chercher des fournisseurs à l'autre bout de la planète... ex **Les élus CE d'Ugitech qui interpellent le directeur industriel sur la provenance ferro-alliage, alors qu'il s'en produit à La Léchère**. Un autre enjeu identifié est la réutilisation de la chaleur produite par les usines pour le chauffage urbain, dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La question des transports aussi est importante : *pourquoi la matière première « rentre à l'usine en train et ressort transformée en camion » ?*

Cet enjeu est aussi développé par les Unions Locales du territoire :

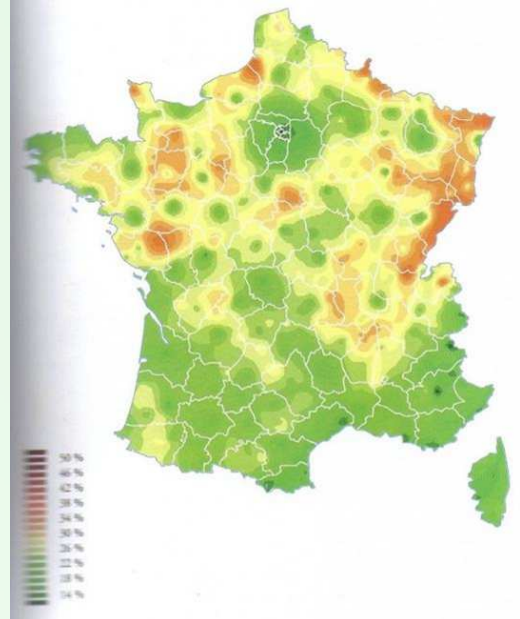
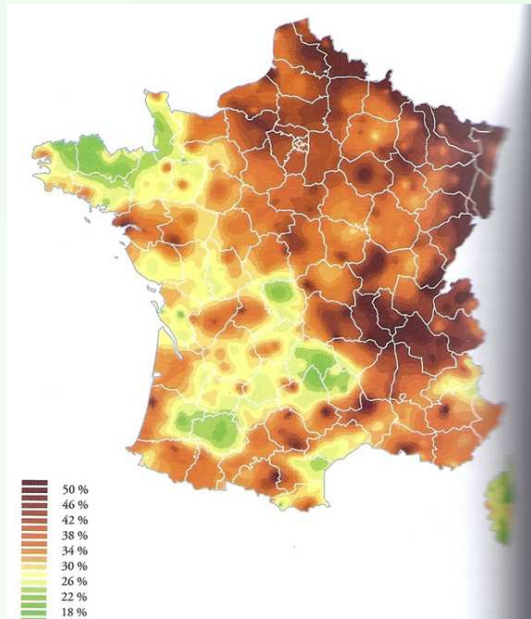
- ▶ **UL de St Jean de Maurienne**, sortie pour le 21/03 d'un « 4 pages » sur l'état des lieux des usines, du fret ferroviaire, des transports et de l'énergie et un débat public le 13/05.
- ▶ **UL d'Albertville** : après un état des lieux des usines, a organisé le 1^{er} mai une exposition pour le public des différentes productions industrielles de la vallée.

CALENDRIER AUVERGNE RHONE -ALPES RECONQUETE DE L'INDUSTRIE :

- **19 septembre à St Jean de Maurienne** : Rencontre syndicale autour des traversées des Alpes et des travailleurs sur les chantiers organisée par le Conseil Syndical Inter-Régional (syndicats de Rhône-Alpes, Lombardie, Piémont).

Pour en savoir plus : www.cgtra.org

NOTRE INDUSTRIE PROGRAMMÉE POUR DISPARAÎTRE ?



L'industrie en 1968 et en 2008, pourcentage de la population active dans le secteur secondaire.

Nul besoin d'être un grand analyste pour constater qu'en France l'industrie va mal, même très mal. Les cartes ci-dessus illustrent parfaitement cette désertification. Elle ne représente plus que 10% du PIB (16% en moyenne en Europe). 750 000 emplois en été détruits en 15 ans. 60% des produits manufacturés sont importés. 900 usines ont été fermées depuis 2012.

Il y a un but à cette fuite de l'industrie et il est toujours le même : **agrandir les marges de profits** afin d'engraisser les dirigeants d'entreprises et les actionnaires en délocalisant (mot qui n'existait pas en 1968) dans des pays à très bas coût de salaires.

Alors, la question que tout français serait en droit de se poser : **mais que fait l'État pour stopper cette hémorragie ! ?**

Et bien il ne fait rien, car celui-ci est pieds et poings liés par des traités européens qui autorisent ce genre de pratique. C'est l'article 63 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) qui ordonne explicitement que « [...] toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers sont interdites ». En gros, pour faire simple, **il est interdit d'interdire les mouvements de capitaux entre pays de l'EU et entre les pays de l'UE et tous les autres pays du monde...** Ils ont donc la possibilité de transférer leur portefeuille dans n'importe quel pays du monde pour acheter des usines et le personnel qui va avec sans être inquiétés par des taxes du fait qu'ils investissent hors de la France. Donc on comprend aisément les raisons qui poussent des chefs d'entreprises ou de

multinationales comme **Whirlpool** ou **Goodyear** à délocaliser en **Pologne** pour l'un et la **République Tchèque** (source : FrancelInfo) pour l'autre, mettant ainsi sur la paille des milliers d'escl... de travailleurs français ! Mais bon, à ces gens-là, on va leur conseiller de « *pensez **printemps les amis** !* »...

On constate par cet exemple **que la France n'a plus les manettes** de son industrie. Les quelques petites entreprises éparses qui subsistent encore ne tarderont pas à se faire racheter par des grands groupes qui, un jour ou l'autre, feront des « *plans sociaux* » et expatrieront notre savoir-faire. L'Union Européenne est devenu l'un des petits eldorados des grandes firmes de ce monde...

Nous sommes donc coincés par ses traités. Traités qui par définition, rappelons-le, **n'ont pas de limite de durée d'application dans le temps**. Ceux-ci peuvent durer ad vitam æternam tant qu'ils ne sont pas abrogés ou renégociés par l'unanimité des états membres de l'UE. Ce qui pose un sérieux dilemme : est-ce qu'un pays tel que la Pologne sera ouvert à la négociation alors que cette législation leur apporte du travail, à bas coûts certes, mais du travail quand même ?

Cet exemple de l'industrie montre qu'on ne peut pas plus rester dans le fatalisme et l'indifférence. **Fini le temps du constat**, il est nécessaire que les Français reprennent goût à comprendre les raisons d'une telle situation afin qu'ils ne soient plus spectateurs de cet attentat à nos libertés si chèrement acquises, mais façonneurs d'idées rassembleuses pour contrer ces 1% qui mènent la danse en solo. **C.G**

Ensemble plus forts, Ensemble Gagnants !!!



Une Victoire grâce au rapport de force

2017 est une année d'attaques sans précédent pour les salariés et retraités des IEG.

En ce mois de juin 2017, les dirigeants semblent entendre la force et la détermination des agents des IEG !

Mais ne soyons pas dupes : La pugnacité et la mobilisation restent toujours de rigueur que ce soit pour le gel du SNB ou pour la tentative de casse de notre Statut !

Les Employeurs et Le Gouvernement reculent grâce à la mobilisation :

Comme vous avez pu le lire, après le recul annoncé des employeurs de la branche des IEG (UFE et UNEmIG) quant à leur volonté de modifier les articles régissant le Statut des IEG, c'est bien le gouvernement qui s'est prononcé officiellement dans la même voie.

Ce changement de cap est bien dû à la mobilisation attendue le 22 Juin et à votre attachement à votre contrat de travail : **LE STATUT DES IEG !**

UNE NOUVELLE PREUVE EST FAITE QUE LA MOBILISATION PAIE !

OUI MAIS...

Si ce répit est bien le fruit de la **mobilisation des salariés et des retraités sous l'impulsion de l'intersyndicale CGT, CFE-CGC et FO**, gageons que ce n'est qu'une pause dans les attaques à venir...

Nul ne pensera que la bataille est finie, **la CGT reste plus que jamais vigilante et vous engage à l'être aussi.**

La trêve estivale et les ordonnances « Macron » ne devraient pas venir salir les engagements pris : « Patronat et employeurs ne doivent pas sortir par la porte et revenir par la fenêtre... »

VIGILANCE, LUTTE ET RESISTANCE DOIVENT CONTINUER A RESONNER

Les IEG ne sont pas déconnectées du reste du monde du travail...

Même si nous avons fait reculer le patronat et le gouvernement, la volonté initiale de casse généralisée (assurance chômage, retraites, services publics, allocations...) reste bien présente et s'inscrit dans la droite ligne de remise en cause du droit du travail voulu par le gouvernement.

La CGT appelle l'ensemble des salariés actifs et inactifs à porter la plus grande vigilance sur l'avenir du droit du travail et des services publics. Seule la mobilisation des salariés pourra peser dans les discussions à venir.

REJOIGNONS LES MOBILISATIONS INTERPROFESSIONNELLES !

DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, NOTRE AVENIR ET CELUI DE NOS PROCHES EN DEPEND !

ENGAGEZ-VOUS ! SYNDIQUEZ-VOUS ! Ceux qui luttent sont ceux qui gagnent !

**Ajourné mais pas oublié...
Restons vigilants et mobilisés !**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Montreuil 16 juin

1^{er} RENDEZ-VOUS SUR LA LOI TRAVAIL XXL



Les salariés ont de quoi se mobiliser !

6 réunions d'une heure par syndicat – qui plus est, sans aucun texte du gouvernement – ne font pas une concertation.

6 heures pour démanteler **120** ans de droit du travail conquis par les luttes sociales, voilà qui est inadmissible !

Où sont reprises les propositions des organisations syndicales de salariés ?

C'est bien les exigences du Medef qui se dévoilent.

En effet, ce matin, les intentions de la ministre du travail se sont précisées et le scénario du pire pour l'ensemble des salariés se confirme.

C'est la fin des conventions collectives.

Avec ce projet gouvernemental, tous les droits garantis par les conventions collectives de branche seraient remis en cause voire amenés à disparaître : primes diverses (ancienneté, vacances, etc.), intégralité du salaire versée pendant les arrêts maladie, indemnités conventionnelle de départ en retraite ou de licenciement.

Le gouvernement annonce, dans l'espace feutré du bureau du ministère, vouloir dénaturer les mécanismes de négociation. En dehors des 6 thèmes sur lesquels l'accord d'entreprise ne peut pas faire moins bien que l'accord de branche, tous les autres sujets pourraient être tirés vers le bas parce que renvoyés vers l'accord d'entreprise.

C'est donc bien une logique de mise en concurrence des salariés pour faire baisser ce que le patronat qualifie de « coût du travail » qui est en marche.

C'est l'affaiblissement de la loi. De nouveaux thèmes aujourd'hui exclusivement régis par la loi pourraient être renvoyés à la négociation de branche, tels que les motifs de licenciement (fautes anodines, savoir être, chiffre d'affaire de magasin trop faible, cadences et production sur la chaîne insuffisantes, etc.). Cela pourrait s'appliquer aussi à l'ouverture de cas de recours au CDD (embauche en CDD pour effectuer des travaux dangereux, remplacement de salariés grévistes, CDD en lieu et place d'une période d'essai), etc.

C'est la fin du contrat de travail. Le contrat de travail de chaque salarié ne pourrait plus résister à des règles régressives prévues par l'accord d'entreprise. Si celui-ci prévoit une clause de mobilité ou encore une baisse des salaires et que le salarié refuse, il serait purement et simplement licencié.

La CGT, au contraire, porte des propositions modernes et de progrès social partagées par la majorité des salariés et que le gouvernement refuse pour le moment de prendre en considération.

Les salariés refusent la loi Travail. La CGT les appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation contre le projet XXL du gouvernement Macron.

► Vous trouverez ci-joint le 4 pages :

« CODE ET DROIT DU TRAVAIL : IMPOSONS NOS EXIGENCES DE PROGRÈS SOCIAL »

► Des exemplaires sont disponibles à l'UD pour diffusion dans les syndicats, ULs ...,

N'hésitez pas à nous contacter

Agenda!

29 JUIN :

→ Journée rencontre des RETRAITES à Novalaise.

29 ET 30 JUIN :

→ Congrès Mines Energie aux SAISIES

→ Tour de France

9 JUILLET : Arrivée à Chambéry avec un stand organisé par l'UL de Chambéry

19 JUILLET : Stand CGT au sommet de la Croix de Fer.

22 SEPTEMBRE :

→ Colloque sur le Numérique en lien avec la fédération Sociétés d'études suivi d'un spectacle avec la « Compagnie Jolie Môme ».

LES AG DE RENTRÉE :

31 AOUT → UL DE ST JEAN DE MAURIENNE

12 SEPTEMBRE → UL CHAMBERY

23 NOVEMBRE: → COMITE GENERAL DE L'UD



CHSCT (1^{ère} partie) : du 2 au 4 octobre.

NAO (Négociations Annuelles Obligatoires): 5 et 6 octobre

FANS (Formation d'Accueil des Nouveaux Syndiqués) : 12 octobre

Accident du Travail—Maladie Professionnelle : 16 et 17 octobre

RETRAITE CNRACL : 19 et 20 octobre

Protection Sociale : 23 et 24 octobre

Elus et Mandatés à Notre Dame de Briançon : 25 au 27 octobre.

Pour plus de renseignements et inscriptions contactez l'UD
04 79 62 27 26

Pour gagner l'égalité professionnelle, De nouveau, quelques chiffres ...

89.2 % : Des filles réussissent au bac

84.6 % : Des garçons réussissent au bac

57 % : des étudiant-e-s sont des femmes

Les femmes ont moins de chance de devenir cadres que les hommes mais représentent

98 % des secrétaires .

60 % : Des emplois non qualifiés sont occupés par des femmes alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes.



TOUT NOUVEAU TOUT BEAU

L'été est arrivé, venez surfer sur notre nouveau site : <https://cgtud73.fr/>

— entre —
VOUS
— et —
nous
un lien
indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.